

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 19-04-2024

M.B. 07-05-2024

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4 et 77 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant la candidature de Madame DEVILLE Claire Olirencia ;

Considérant que cette candidature a été introduite dans le délai de 60 jours prévu par l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 susmentionné ;

Qu'elle est recevable en ce qu'elle répond au prescrit de l'article 5, §4 dudit arrêté ;

Considérant la comparaison des titres et mérites du candidat effectuée conformément au prescrit de l'article 7, §1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019, ainsi que les avis remis par les fédérations professionnelles reconnues conformément à l'article 7, §2 de ce même arrêté ;

Considérant que les conditions pour être nommé et prévues par les articles 3, 4 et 83 du décret du 28 mars 2019 et par l'article 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, sont remplies par l'intéressée qui peut donc valablement être désignée ;

Considérant par ailleurs que suite à la démission de Monsieur Pierre DE MUELENAERE en date du 05 janvier 2024, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Monsieur Marc-Olivier RINCHART devient effectif,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

« Sont nommés membres de la Commission des écritures et du livre pour une durée de cinq ans :

	Effectifs	Suppléants
1°) en qualité d'experts exerçant une activité de libraire, dont au moins ...		
un en littérature jeunesse	ALLAEYS Gaëlle	PORNEL Aline
un en littérature belge de langue française	VACCARI Enrico	TORRES Alexandre
un en bande dessinée	DELVOYE Quentin	SHELKENS Laurent
un en sciences humaines	MANGEZ Catherine	
	DEVALCK Alain HAEGELSTEEN Eric HERMAN Ariane SYMONS Véronique	VERSCHUEREN Olivier PEETERS Didier DELBEKE Eva DANBLON Déborah
2°) en qualité d'experts exerçant une activité d'éditeur de livres, dont ...		
deux en littérature de jeunesse	DESCHAMP Fanny ROLAND Mélanie	
deux en littérature générale	GODIN Mélanie RINCHART Marc-Olivier	
deux en bande dessinée	NOEL Stéphane VAN MEERBEECK Gauthier	HENNE William DI SALVIA Morgan
deux en littérature régionale endogène	FAUCONNIER Jean-Luc FRANKINET Baptiste	
un en sciences humaines	CASSART Nicolas	
un en édition scolaire		
un en art/patrimoine	ROLLAND Alexandra SILLEN Robert	
3°) en qualité d'experts exerçant une activité d'auteur ou d'illustrateur et ayant prioritairement publié au moins deux ouvrages dont au moins ...		
quatre en littérature de jeunesse	KAVIAN Eva LEMAITRE Pascal PETEN Chantal QUEVY Anne	
cinq en littérature générale	COSTERMANS Dominique (f) DELLISSE Luc /	DEVILLE Claire Olirencia

	/	
quatre en bande dessinée	THIVET Jean-Philippe LAMBE Eric LORHO Joanna DUPRET Annabelle	HENKEN Benoît / MAIER Corinne RIVIERE Pauline
quatre en littérature régionale endogène	DEWEZ Joseph RAK Annie BIEBUYCK Alexandra WARNIER Jacques	
4°) en qualité d'experts en matières culturelles exerçant une activité de journaliste, d'enseignant, d'académicien ou de bibliothécaire dont notamment ...		
deux en philologie et littérature régionale endogène	HERLIN Michèle DELMOTTE Bruno	ANDRE Carole /
un en bande dessinée	COLLIGNON Stéphane	CRUCIFIX Benoît
un en littérature jeunesse	VAN DEN BOSSCHE Brigitte	CAUWE Lucie
trois bibliothécaires	GILLES Helen LEMAIRE Roseline /	ASSBAYHI Hanae / /
trois titulaires de l'enseignement des lettres belges de langue français dans les universités de la CF	DESSY Clément DENIS Benoit PIRET Pierre	
	GOUKENS Lode COLLART Muriel	/ PSAROLIS Alexia

».

Article 2. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 19 avril 2024.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD